

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° VII du 7 décembre 2023

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DE LA SEINE-SAINT-DENIS – PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE PLAINE COMMUNE ET ENTRÉE DU DÉPARTEMENT AU CA DE L'OFFICE DU TOURISME DE PARIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le projet de statuts de la société publique locale Agence d'attractivité de Plaine Commune,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant la volonté du Département de mettre en œuvre une politique d'attractivité touristique de la Seine-Saint-Denis,

après en avoir délibéré,

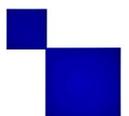
- APPROUVE l'entrée du Département au capital social de la société publique locale Agence d'attractivité de Plaine Commune ;

- APPROUVE la souscription de deux (2) actions au capital de la SPL Agence d'attractivité de Plaine Commune d'une valeur de 5 000 euros chacune, soit un montant de 10 000 euros correspondant à 5 % du capital ;

- APPROUVE le projet de statuts de la SPL Agence d'attractivité de Plaine Commune, ci-annexés ;

- DÉSIGNE à la SPL Agence d'attractivité de Plaine Commune les représentants du Département suivants :

- M Stéphane Troussel en tant que titulaire et Mme Dominique Dellac en tant que suppléant à l'assemblée générale,



- et M. Stéphane Troussel en tant que titulaire et Mme Dominique Dellac en tant que suppléant au Conseil d'administration

- APPROUVE le principe d'une entrée du Département de la Seine-Saint-Denis au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de Paris, en tant que personnalité qualifiée ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.